

Adhésion	<input type="radio"/> 1ère adhésion <input type="radio"/> Réinscription <input type="radio"/> Transfert : ancien O.G.A. : date radiation : <input type="radio"/> 1ère adhésion suite à dépassement des seuils micro dans le courant de l'exercice (pas d'option pour le régime réel à la création) Date d'effet d'adhésion :
Statut	<input type="radio"/> ENTREPRISE INDIVIDUELLE <i>Civilité</i> : <input type="radio"/> Mme <input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Autre à préciser : Nom : Prénom : Date de Naissance : Nom commercial : <input type="radio"/> SOCIÉTÉ <i>Forme juridique</i> : <i>Nombre d'associés</i> : Raison sociale : Liste des associés – Nom / Prénom / Adresse / Date de naissance ACTIVITÉ : N° SIRET : Code NAF : Date de création de l'entreprise : ou date de reprise
Coordonnées	Adresse professionnelle : Code Postal : Ville : Adresse personnelle : Code Postal : Ville : Je souhaite recevoir les documents d'AGEGO à mon adresse : <input type="radio"/> professionnelle <input type="radio"/> personnelle <input type="radio"/> autre : Tél. fixe : Tél. portable : Adresse mail obligatoire :
Régime fiscal	Exercice comptable du au Imposition : <input type="radio"/> B.A. <input type="radio"/> B.I.C. <input type="radio"/> Réel simplifié sur option <input type="radio"/> Réel normal de droit <input type="radio"/> Réel simplifié de droit <input type="radio"/> Micro ou I.S. <input type="radio"/> Réel normal sur option
TVA	T.V.A : Activité principale (nature) : <input type="radio"/> Assujetti <input type="radio"/> Franchise en base <input type="radio"/> Non assujetti T.V.A : Activité secondaire s'il y a lieu (nature) : <input type="radio"/> Assujetti <input type="radio"/> Franchise en base <input type="radio"/> Non assujetti Si assujetti : <input type="radio"/> CA3 mensuelles <input type="radio"/> CA3 trimestrielles <input type="radio"/> CA12
TENUE DE LA COMPTABILITE	Pour ma comptabilité, je fais appel à : <input type="radio"/> un expert-comptable Nom et Coordonnées : <input type="radio"/> je tiens moi-même ma comptabilité

OBLIGATIONS DES ADHERENTS DES ORGANISMES MIXTES DE GESTION AGREES

Sont membres adhérents et forment le troisième collège, les personnes physiques ou morales qui ont pris l'engagement de verser annuellement le montant de la cotisation fixée par l'assemblée générale et prends note que cette cotisation n'est ni restituable, ni fractionnable quelle que soit la durée de l'exercice.

OBLIGATION D'ACCEPTER LES STATUTS : EXTRAIT

A – Nature des obligations

1. l'engagement de produire à la personne ou à l'organisme chargé de tenir et de présenter leurs documents comptables tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère de leur exploitation ;
2. l'obligation de communiquer à l'Organisme Mixte de Gestion Agréé le bilan, les comptes de résultat, tous documents annexes, ainsi que tout document sollicité par l'Organisme Mixte de Gestion Agréé dans le cadre des contrôles réalisés en application de l'article 1649 quater E du code général des impôts. Ces documents peuvent être déposés par l'intermédiaire du membre de l'ordre des experts-comptables en charge du dossier de l'adhérent ;
3. L'autorisation pour l'Organisme Mixte de Gestion Agréé de communiquer à l'administration fiscale, dans le cadre de l'assistance que cette dernière lui apporte, les documents mentionnés au présent article, à l'exception des documents, quels qu'ils soient, fournissant une vision exhaustive des opérations comptables de l'entreprise ;
4. l'engagement de produire à la personne ou à l'organisme chargé de tenir et de présenter leurs documents comptables tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère de leur exploitation ;

B – Les sanctions

En cas de manquements graves ou répétés aux engagements ou obligations sus énoncés, l'adhérent pourra être exclu de l'Organisme Mixte de Gestion Agréé dans les conditions prévues à l'alinéa 5 de l'article dix ci-après. Cette exclusion sera mentionnée au registre spécial prévu par les textes en vigueur. L'adhérent doit être en mesure avant toute décision d'exclusion de présenter sa défense sur les faits reprochés.

C – Obligation d'accepter les règlements par chèque ou par carte bancaire

1. L'apposition d'une affichette

L'engagement d'informer leur clientèle de leur qualité d'adhérent d'un Organisme Mixte de Gestion Agréé et de ses conséquences en ce qui concerne l'acceptation des règlements par chèque ou par carte bancaire selon les modalités fixées par les articles 371 LB à LD de l'annexe II au code général des impôts.

Par apposition dans les locaux destinés à recevoir ma clientèle, ainsi que dans les emplacements ou véhicules aménagés en vue d'effectuer des ventes ou des prestations de services, d'un document écrit et placé de manière à pouvoir être lu sans difficulté par cette clientèle, mentionnant le nom AGEGO et reproduisant le texte suivant : « *Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à mon nom ou par carte bancaire en ma qualité de membre d'un organisme mixte de gestion agréé par l'administration fiscale* » ;

2. Mention spéciale dans la correspondance

par la reproduction dans la correspondance et sur les documents professionnels adressés ou remis à mes clients du texte mentionné au A ; ce texte doit être nettement distinct des mentions relatives à l'activité professionnelle figurant sur mes correspondances et documents

Je m'engage (nous nous engageons) à me conformer aux obligations édictées dans les articles 1649 quater E. Pour cela, et dans le cas où mon conseil (dans la mesure où j'en ai un), n'a pas effectué un autre choix pour mon compte, je donne mandat à l'AGEGO, pour dématérialiser et télétransmettre aux services fiscaux, directement ou par l'intermédiaire d'un sous-traitant de son choix, mes déclarations professionnelles et leurs annexes ainsi que mon attestation d'adhésion.

Je reconnais avoir reçu d'AGEGO la communication de la DGFIP relative aux obligations de paiement de l'impôt :

« Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous êtes invité à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté est proposée par AGEGO »

Je m'engage également à transmettre annuellement et spontanément à AGEGO, les documents suivants :

* déclaration de résultats n°2031-SD [CERFA n°11085] ou 2065-SD [CERFA n°11084] et l'ensemble des annexes attendues ;

* si je suis assujetti redevable de la Taxe sur la Valeur Ajoutée : déclarations de chiffre d'affaires n°3310-CA3-SD [CERFA n°10963] ou n°3517-SD CA12/CA12E [CERFA n°11417] ;

* si je suis redevable de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : déclarations n°1330-CVAE-SD [CERFA n°14030] et n°1329-DEF [CERFA n°14357] ;

* si je dispose de revenus de source étrangère : déclaration n°2047 [CERFA n°11226].

J'autorise l'OGA à utiliser mes données personnelles uniquement dans le cadre du métier des organismes de gestion agréés, et n'autorise pas à divulguer ces informations à d'autres entités commerciales.

Fait à :

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »